

POINT DE VUE

Session spéciale 2024
Conseil national



Table des matières

Date	N°	Affaires	Page
16 avril 2024	23.082	OCF. Programme de la législature 2023-2027	4
17 avril 2024	19.409	Iv. pa. Bregy. Droit de recours des organisations. David contre Goliath	8
		Recommandations de vote relatives aux objets figurant à l'ordre du jour sur listes séparées	9

Impressum

ALLIANCE-ENVIRONNEMENT | UMWELTALLIANZ
Postgasse 15 | case postale 817 | 3000 Bern 8
Téléphone 031 313 34 33
info@alliance-environnement.ch
www.alliance-environnement.ch
Rédaction: Dominik Beeler, Christine Sutter

Traitement

16 avril 2024

[23.082](#)

OCF. Programme de la législature 2023-2027

Introduction

Le programme de législature établit les grands axes politiques des quatre années à venir. Il sert d'instrument de planification pour la priorisation des affaires et de programme législatif ainsi que de base pour la reddition de rapport du Conseil fédéral au Parlement. Le présent programme de législature contient 4 lignes directrices, déclinées en 25 objectifs. Pour l'Alliance-Environnement, la ligne directrice 4 "La Suisse protège le climat et prend soin des ressources naturelles" revêt une importance particulière. Cette ligne directrice 4 comprend les objectifs 21 à 25. L'Alliance-Environnement prend ci-dessous position sur les principales propositions concernant le programme de législature.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande:

- **Art. 1 al. 4 : Minorité Buffat Rejeter, Minorité Fivaz Accepter**
- **Art. 7 Chiffre 37bis : Minorité Reimann** (Stratégie en matière de transports) **Rejeter**
- **Art. 22 Chiffre 98bis : Minorité Schnyder** (Régulation des grands prédateurs) **Rejeter**
- **Art. 24 Objectif 23** : Politique environnementale et climatique: Préférer Minorité I Pfister = Conseil fédéral à la proposition de majorité (Minorité II Gysin mieux que **Minorité I Pfister mieux que Majorité** mieux que Minorité III Kolly)
- **Art. 24 Chiffre 101bis : Minorité Nordmann** (Création d'un Fonds public) **Accepter**
- **Art. 24 Chiffre 101ter : Minorité Candan** (Financement international du climat et de la biodiversité) **Accepter**
- **Art. 24 Chiffre 103** : (Subventions nuisibles à la biodiversité) **Majorité Accepter**, **Chiffre 103bis : Minorité Candan** (Aucune nouvelle subvention nuisible à l'environnement) **Accepter**
- **Art. 25 Chiffre 105bis : Minorité Wettstein** (Gestion de l'eau) **Accepter**
- **Art. 25 Chiffre 107bis : Minorité Candan** (Réalisation des objectifs de l'initiative des Alpes) **Accepter**
- **Art. 26 Chiffre 111bis : Minorité Flach** (Efficacité énergétique) **Accepter**

Argumentation

Art 1 Chiffre 4 : La référence à l'agenda 2030 (**Minorité Fivaz Fabien**) constitue un complément important. Elle rappelle que la Suisse aussi s'est engagée pour l'accomplissement des buts internationaux de développement durable, et qu'objectifs sociaux, économiques et écologiques doivent être abordés de pair. – La **Minorité Buffat** par contre veut créer une hiérarchie entre sécurité d'approvisionnement, protection du climat et protection de biodiversité ; cela contrevient à la conception de la durabilité et ne tient pas compte du fait que la crise du climat et celle de la biodiversité font partie des plus grandes menaces actuelles pour notre survie à toutes et tous.

Art 7 : Sans nouvelle stratégie, la partie du **financement de l'infrastructure des transports** dépendant de l'utilisation se réduira toujours plus : diminution des recettes des taxes sur les huiles minérales dans le financement des routes nationales et cantonales, baisse des prix du sillon et des recettes de la vente de billets et d'abonnements dans les transports publics. En l'absence de contre-mesures, les pouvoirs publics devront financer une part toujours plus grande de l'infrastructure ou alors réduire son développement. Un financement de l'infrastructure des transports axé sur l'utilisation optimise la vérité des coûts, améliore le taux d'occupation de l'infrastructure et freine la croissance du trafic.

Art. 22 Chiffre 98bis : La **Minorité Schnyder** veut introduire dans le chapitre sur la protection du climat et des ressources, pour la partie agriculture, une décision sur **la régulation de grands prédateurs**. Or le Conseil fédéral vient juste de lancer la procédure de consultation sur la révision de la loi sur la chasse ; il y présente diverses propositions pour la régulation de grands prédateurs et autres espèces animales menacées. La consultation montrera s'il faut prendre des mesures de régulation de grands prédateurs. L'Alliance-Environnement s'engage pour une coexistence entre économie alpine, élevage d'animaux et loup.

Art 24, Objectif 23 (Politique environnementale et climatique) : La majorité souhaite, contrairement au Conseil fédéral, subordonner l'engagement de la Suisse pour l'environnement et le climat à l'objectif supérieur « d'un approvisionnement énergétique sûr ». Cela contredit l'égalité de l'environnement, du climat et de la biodiversité, égalité centrale pour l'Alliance-Environnement. L'Alliance-Environnement recommande donc de **maintenir la version originelle du Conseil fédéral et d'accepter celle de la Minorité I (Pfister)**. Cette version décrit les objectifs de la Suisse concernant les mesures 100 à 103 de manière plus complète que la proposition de majorité et inclut aussi la responsabilité internationale de la Suisse pour le climat et l'environnement. Si l'on compare les trois Minorités, la Minorité II (Gysin) doit être préférée à la Minorité I (Pfister) et ces deux Minorités à la Minorité III (Kolly). La Minorité II (Gysin), tout comme la Minorité I (Pfister), souligne en effet les obligations de la Suisse dans les domaines de l'environnement, du climat et de la biodiversité sur les plans national et international, mais exige en outre une réduction rapide de ses

émissions de gaz à effet de serre, ce qui est nécessaire à l'obtention des objectifs climatiques pour 2030 et 2050.

Art. 24 Chiffre 101bis : La **Minorité Nordmann** aimerait compléter les mesures de l'objectif 23 par la création d'un **Fonds étatique** afin de financer les investissements publics et privés pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre. On créerait ainsi une grande incitation en faveur des mesures de protection du climat.

Art. 24 Chiffre 101ter : La **Minorité Candan** propose une loi **fédérale relative au financement international du climat et de la biodiversité** : Le Conseil fédéral a déclaré dans ses stratégies et objectifs que la Suisse doit réduire son empreinte nationale et internationale sur le climat et la biodiversité. Il a poursuivi cet objectif en adhérant au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. La Suisse s'est par là engagée à fournir sa contribution au financement international du climat et de la biodiversité. Pour remplir cet engagement, le Conseil fédéral doit créer une base légale.

Art. 24 Chiffre 103 (Plan d'action Biodiversité) : Contrairement au Conseil fédéral, la **Majorité** veut ici explicitement inclure le **réexamen des subventions nuisibles à la biodiversité**. Cette tâche est déjà ancrée dans la Stratégie Biodiversité adoptée par le Conseil fédéral et le Parlement en 2012 et dans le plan d'action que l'on a eu jusqu'ici. Mais à ce jour il ne s'est pas passé grand-chose : Le Conseil fédéral a simplement mis en lumière dans une étude préalable 8 de l'ensemble de 160 subventions nuisibles à la biodiversité et incitations inopportunes identifiées par la science, et fera des propositions jusqu'à la fin 2024 sur la façon dont on devrait les gérer. Il faut de toute urgence d'autres efforts, car ces subventions et incitations inopportunes ne causent pas seulement des dommages directs, elles ont des impacts indirects : elles entraînent des coûts élevés pour la réparation des dommages ; et elles bloquent de grands moyens financiers, qui ne peuvent plus être engagés pour d'autres tâches. – Au **Chiffre 103ter** pour le même article, la **Minorité Candan** veut fixer qu'en particulier **aucune nouvelle subvention nuisible à l'environnement, au climat ou à la biodiversité** ne puisse être décidée. Pour l'Alliance-Environnement, cela est obligatoire, à côté du réexamen des subventions existantes.

Art. 25 Chiffre 105bis Minorité Wettstein (Gestion de l'eau) : En raison du changement climatique, la disponibilité de l'eau s'est modifiée, tout comme la fréquence et l'intensité des précipitations. Il importe de créer les bases pour assurer à long terme l'approvisionnement en eau de la société et de l'économie.

Art. 25 Chiffre 107bis Minorité Candan (Initiative des Alpes) : l'année dernière il y a eu moins de marchandises transportées par camion et par rail à travers les Alpes que l'année précédente. Et bien que le nombre de trajets poids lourds ait diminué, l'objectif de transfert de la route au rail de 650'000 trajets par an a de nouveau été largement manqué. Sur le rail le recul du volume des transports a été de 5,9 pour-cent, sur la route, de 1,4 pour-cent. La part du rail dans l'ensemble du trafic marchandises à travers les Alpes passant par la Suisse est tombée l'année dernière de 73,9 à 72 pour-cent. Pour atteindre les objectifs environnementaux de l'Initiative des Alpes, il faut des efforts supplémentaires.

Art. 26 Chiffre 111bis (Efficience énergétique) : La **Minorité Flach** demande l'adoption d'une stratégie en matière d'efficience énergétique. Il faut l'accepter. Dans le Mantelerlass (Loi sur l'électricité) l'efficience énergétique pouvait certes être renforcée via LEne et LA-pEI. Mais on s'est concentré uniquement sur le courant électrique. Alors qu'une stratégie d'efficience énergétique doit englober tous les vecteurs et toutes les utilisations.

Contact

Pro Natura, Stella Jegher, stella.jegher@pronatura.ch, 079 411 35 49

ATE, Luc Leumann, luc.leumann@verkehrsclub.ch, 079 705 06 58

WWF, Patrick Hofstetter, patrick.hofstetter@wwf.ch, 076 305 67 37

Traitement

17 avril 2024

[19.409](#)

Iv. pa. Bregy. Droit de recours des organisations. David contre Goliath

Introduction

Après les délibérations des deux commissions et une consultation, le projet de la CEATE-N prévoit que le droit de recours des associations (DRA) selon les articles 12 ss de la LPN ne devrait pas s'appliquer aux projets de construction situés dans une zone à bâtir d'une surface de plancher inférieure à 400 m², sauf s'il s'agit de projets dans des régions particulièrement sensibles, par exemple dans des centres de localités protégés ou dans des biotopes.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande de **ne pas entrer en matière sur le projet.**

En cas d'entrée en matière, elle recommande d'adopter les **trois minorités**

- 1) surface de référence 250 m² au lieu de 400 m²,
- 2) maintien du droit de recours pour les bâtiments d'habitation situés dans des zones à bâtir se prêtant à un déclassement,
- 3) idem pour les bâtiments d'habitation soumis à la loi sur les résidences secondaires (LRS).

Argumentation

Le droit de recours des associations est un instrument important pour que le droit (fédéral) en vigueur soit respecté. Pour les projets de construction de moindre importance à l'intérieur de la zone à bâtir, le VBR n'intervient de toute façon que dans des cas exceptionnels, à savoir

- 1) lorsque la zone à bâtir sur laquelle se fonde le droit de l'aménagement ne correspond pas à la loi actuelle sur l'aménagement du territoire et qu'un déclassement de la zone à bâtir correspondante serait indiqué en raison de sa situation et des prescriptions cantonales;
- 2) s'il existe des habitats dignes de protection (mais pas encore protégés) selon l'art. 18 LPN ou des biotopes protégés (inventoriés) selon les art. 18a et 18b LPN sur la parcelle concernée par le projet de construction;
- 3) lorsqu'il s'agit d'un projet de construction relevant du champ d'application de la loi sur les résidences secondaires (LRS).

Au vu de cette situation, la limitation proposée du DRA pour les projets de construction de logements à l'intérieur de la zone à bâtir ne se justifie pas. La mise en œuvre du droit de l'aménagement du territoire et des résidences secondaires accepté par le peuple serait torpillée. Cela entraînerait une séparation problématique, du point de vue de l'État de droit, du champ d'application du droit de l'aménagement du territoire, de la protection de la nature et du paysage ainsi que du droit des résidences secondaires en cas dits mineurs et majeurs.

Contact

Elena Strozzi, Pro Natura, elenastrozzi@pronatura.ch, 079 555 33 79

Recommandations de vote relatives aux objets figurant à l'ordre du jour sur listes séparées

Initiatives parlementaires 1ère phase

23.409	Iv.pa. (Fischer Roland) Bertschy. Banque nationale suisse. Une politique monétaire stable grâce à la prise en compte des risques climatiques	Accepter
23.410	Iv.pa. Klopfenstein Broggini. Banque nationale suisse. Une politique monétaire stable grâce à la prise en compte des risques climatiques	Accepter
23.411	Iv.pa. Badran Jacqueline. Banque nationale suisse. Une politique monétaire stable grâce à la prise en compte des risques climatiques	Accepter
23.412	Iv.pa. (Landolt) Müller - Altermatt. Banque nationale suisse. Une politique monétaire stable grâce à la prise en compte des risques climatiques	Accepter
23.413	Iv.pa. (Studer) Gugger. Banque nationale suisse. Une politique monétaire stable grâce à la prise en compte des risques climatiques	Accepter

Objets parlementaires du DFI

23.4486	Mo. Munz Banque de données sur le trafic des animaux. Pour une harmonisation de l'obligation de notification	Accepter
22.3725	Po. Munz Castration des porcelets sans anesthésie à l'isoflurane. D'autres solutions sontelles possibles?	Accepter
22.3809	Mo. (Schneider Meret) Badertscher. Déclaration obligatoire et restrictions douanières pour la viande issue de transports d'animaux de plusieurs jours en provenance de l'étranger	Accepter
22.3810	Mo. (Schneider Meret) Badertscher. Non à la destruction de produits carnés consommables dans le commerce de détail	Accepter

Objets parlementaires du DETEC

22.3430	Mo. Klopfenstein Broggini. Sobriété et efficience. Programme d'impulsion pour les économies d'énergie	Accepter
22.3444	Mo. Munz. Plan d'action destiné à réduire et à prévenir la présence de mi-croplastiques dans les eaux	Accepter
22.3458	Mo. Brenzikofer. Dimanches sans voitures	Accepter
22.3477	Mo. (Regazzi) Roduit. Dégâts causés par le loup en Suisse. Moins de bureau-cratie et plus d'efficacité	Rejeter
22.3478	Mo. (Regazzi) Roduit. Créer les bases légales qui permettront aux cantons de constituer des zones "zéro loup"	Rejeter

22.3493	Mo. Mahaim. Pour limiter notre dépendance aux énergies fossiles, réduisons la vitesse sur l'autoroute!	Accepter
22.3495	Mo. Töngi. Rendre les économies d'énergie plus attrayantes. Pour un dé-compte individuel des frais de chauffage et d'eau chaude	Accepter
22.3544	Mo. Fraktion V. Ramener la taxe sur le CO2 à son niveau de 2021	Rejeter
22.3553	Mo. Groupe S. Promouvoir les transports publics. Demi-tarif à 100 francs	Accepter
22.3554	Mo. Groupe S. Offre attractive en transports publics pour les familles	Accepter
22.3580	Po. Arslan. La Suisse est-elle "Fit for 55"? Comparaison des politiques climatiques suisse et européenne	Accepter
22.3582	Mo. (Pasquier - Eichenberger) Brenzikofer. Prendre le rail l'été de ses 18 ans	Accepter
22.3586	Mo. Walder. La Suisse doit participer à l'alliance européenne pour l'industrie solaire	Accepter
22.3621	Po. Hess Erich. Instaurer les conditions nécessaires à la construction de nouvelles centrales nucléaires	Rejeter
22.3668	Mo. Brenzikofer. Fonds d'adaptation climatique. Davantage de vert et de bleu que de gris	Accepter
22.3681	Mo. Dandrès. Agir pour la réhabilitation du site des carrières du Salève	Accepter
22.3722	Po. Fivaz Fabien. Pour une meilleure cohérence entre les plans climats cantonaux	Accepter
22.3752	Mo. (Pasquier - Eichenberger) Schlatter. Pour un prix du demi - tarif plus attractif	Accepter
22.3753	Po. Ryser. Verdir et rafraîchir, plutôt que bétonner et suffoquer	Accepter
22.3764	Mo. Glättli. Créer un "droit à la libre utilisation" pour permettre une utilisation durable des appareils électroniques	Accepter
22.3766	Po. Bendahan. Promouvoir les techniques issues de l'économie comportementale et les "nudges" pour réduire la consommation d'énergie	Accepter
22.3769	Po. Töngi. Transports publics. Offres pour les jeunes	Accepter
22.3770	Mo. Quadri. Loup. Un changement de cap radical s'impose d'urgence	Rejeter
22.3772	Po. Roduit. Transition vers la mobilité électrique. Un autre modèle de financement pour les routes	Rejeter
22.3784	Mo. Ryser. Une taxe sur les billets d'avion pour l'aviation civile	Accepter
22.3790	Po. (Schneider Schüttel) Munz. Les "produits chimiques éternels", notamment le trifluoroacétate, ne sont pas inoffensifs pour la santé. Quelles conséquences faut-il en-tirer?	Accepter
22.3814	Po. Suter. Poussières fines issues de l'usure des véhicules et des routes. Etat des lieux de la nécessité de légiférer	Accepter
22.3820	Mo. Glättli. Mesures de lutte contre les microplastiques issus de textiles. Accords sectoriels	Accepter

Objets parlementaires du DFF

23.3460	Mo. Ryser. Lier garanties d'Etat pour les banques et durabilité	Accepter
23.4073	Mo. Marchesi. Halte aux hausses du prix des carburants! Fixer un plafond au-delà duquel les taxes et la TVA seront limitées	Rejeter
23.4097	Mo. (Matter Michel) Gredig. Un cadre normatif pour la finance durable	Accepter

Objets parlementaires du DFJP

23.3490	Mo. Egger Mike. Prévenir l'extrémisme climatique	Rejeter
23.4204	Mo. (Imboden) Glättli. Offensive de recrutement pour renforcer l'industrie solaire suisse	Accepter

ALLIANCE-ENVIRONNEMENT

Portrait

L'Alliance-Environnement a pour membres six grandes organisations environnementales de Suisse. L'Alliance-Environnement veut assurer la coordination et l'information relatives aux activités politiques du Palais fédéral et de l'administration.

Alliance-Environnement, Postgasse 15, case postale 817, 3000 Bern 8
T 031 313 34 33, info@alliance-environnement.ch

Membres

ATE / VCS

VCS, Aarberggasse 61, case postale 8676, 3001 Bern
T 031 328 58 58
www.vcs-ate.ch

BirdLife Suisse

ASPO/BirdLife, Wiedingstrasse 78, case postale, 8036 Zürich
T 044 457 70 20
www.birdlife.ch

Fondation suisse de l'énergie

FSE, Sihlquai 67, 8005 Zürich
T 044 275 21 21
www.energiestiftung.ch

Greenpeace

Greenpeace Schweiz, case postale, 8031 Zürich
T 044 447 41 41
www.greenpeace.ch

Pro Natura

Pro Natura, case postale, 4018 Basel
T 061 317 91 91
www.pronatura.ch

WWF

WWF Suisse, Avenue Dickens 6, 1006 Lausanne
T 021 966 73 73
www.wwf.ch

Partenaires

Initiative des Alpes

Initiative des Alpes, Hellgasse 23, 6460 Altdorf UR
T 041 870 97 81
www.alpeninitiative.ch

Amis de la Nature Suisse

Amis de la Nature Suisse, case postale, 3001 Bern
T 031 306 67 67
www.amisdelanature.ch

Ecorating

L'Alliance-Environnement analyse régulièrement les votes des parlementaires pour évaluer leur sensibilité environnementale, voir www.ecorating.ch. Les objets traités dans le "Point de vue" constituent la base de cette analyse.